



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement

Question écrite n° 93469

Texte de la question

M. Gabriel Serville interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la stratégie nationale de l'enseignement supérieur en matière de lutte contre les inégalités. Le Gouvernement s'est en effet fixé des objectifs ambitieux, avec une volonté manifeste de diviser par deux l'écart social de diplomation. Mais qu'en est-il des objectifs en matière de l'écart territorial, cette fois, de diplomation ? Alors que la France affiche un des meilleurs taux de diplomation des jeunes des pays de l'OCDE, avec près d'un jeune sur deux sortant de formation initiale avec un diplôme de l'enseignement supérieur, ces bons résultats cachent en réalité d'énormes inégalités territoriales. Une fois n'est pas coutume, ces inégalités se jouent au détriment des territoires d'outre-mer, qui paradoxalement comptent parmi les régions où l'on trouve les populations les plus jeunes du territoire national. Ainsi pour ce qui concerne la Guyane, sur les 35 000 jeunes en âge de faire des études supérieures, seuls 2 720 étudiants ont effectué leur rentrée universitaire en septembre 2015. Le Gouvernement a annoncé un renforcement des parcours d'excellence pour les collégiens des réseaux d'éducation prioritaire et c'est une très bonne nouvelle puisque pour l'instant ces collégiens, qui devraient être au cœur du dispositif, composent pour moins de 30 % des bénéficiaires des cordées de la réussite. Aussi, au-delà de ce dispositif à destination des élèves de 3ème il lui demande de bien vouloir lui préciser quels sont les objectifs, et les mesures, envisagés par le Gouvernement pour réduire significativement les inégalités territoriales de diplomation.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93469

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 février 2016](#), page 1514

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)